

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	OUIBUS
Raison sociale de l'entreprise	OUIBUS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

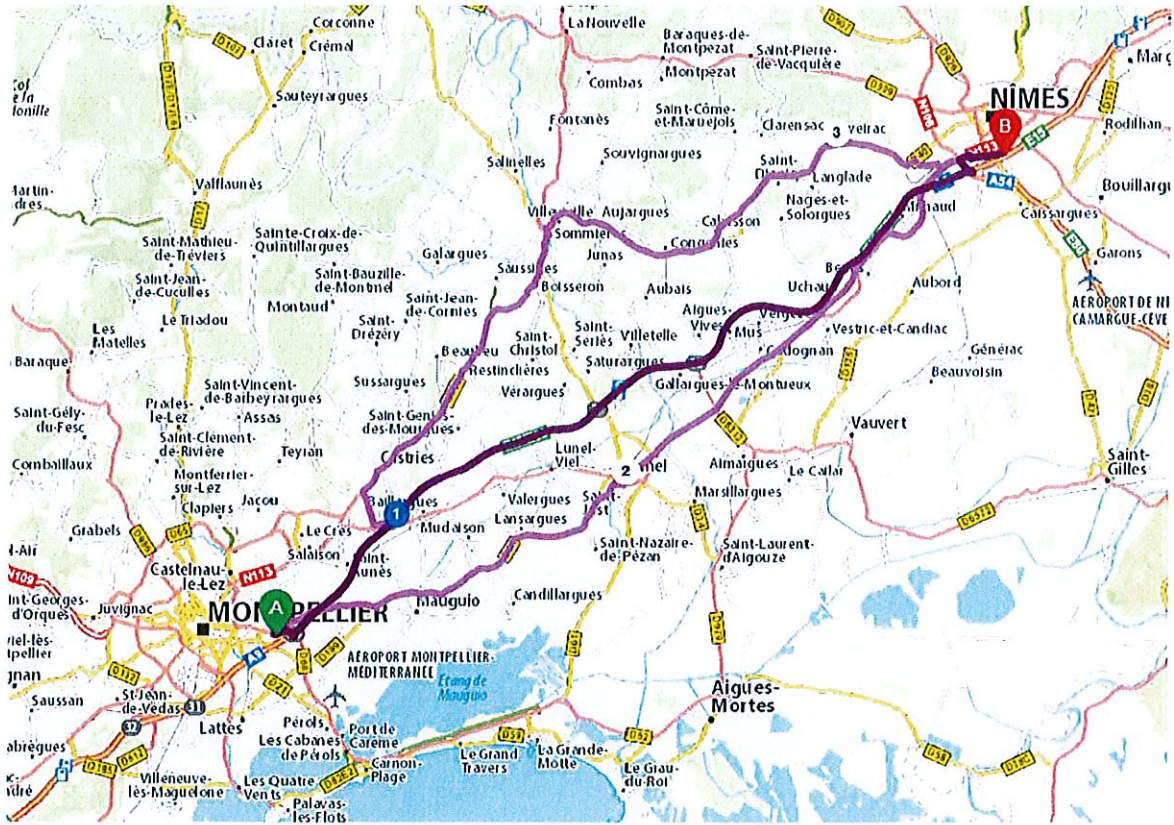
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>MONTPELLIER</p> <p>1016 rue Georges Méliès, 34 000 MONTPELLIER</p> <p>43.604453, 3.918318</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>NÎMES</p> <p>Avenue du Languedoc 30000 NÎMES</p> <p>43.817307, 4.36177</p>
<p>Itinéraire(s) envisagé(s)</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 1</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Montpellier <> Nîmes</p>
<p>Temps de parcours</p> <p><i>(en heures et minutes)</i></p>	<p>Entre 00h35min et 00h45min</p>
<p>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 2</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Montpellier <> Nîmes</p>

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Montpellier <-> Nîmes



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

MONTPELLIER <-> NÎMES

- Sens Montpellier > Nîmes

MONTPELLIER Départ Rue Georges Méliès	Jeudi, Samedi, Lundi	Vendredi
NÎMES Arrivée Avenue du Languedoc	08h00	12h05
OFFRE PAR TRAJET	08h45	12h50
	1 car 57 places	1 car 57 places

- Sens Nîmes > Montpellier

NÎMES Départ Avenue du Languedoc	Jeudi, Samedi, Lundi	Vendredi
MONTPELLIER Arrivée Rue Georges Méliès	17h55	22h25
OFFRE PAR TRAJET	18h40	23h00
	1 car 57 places	1 car 57 places